BRIEFING ENTREPRISES

JANSSENS
LAW FIRM

L'AISBL *belge*

Installer votre organisation internationale en Belgique ?

Réseau européen, fédération internationale, ONG, association professionnelle : l'association internationale sans but lucratif accueille en Belgique les organisations qui agissent au-delà des frontières. Elle fonctionne comme une ASBL, avec deux différences : une **organisation interne très libre** et une **reconnaissance par arrêté royal**.

2
FONDATEURS
suffisent pour créer une AISBL

Pourquoi une AISBL ?

1. **Vos membres sont protégés** : ils ne répondent pas des dettes de l'association.
2. **Une organisation sur mesure** : les statuts fixent librement la composition et les pouvoirs des organes.
3. **La reconnaissance par un arrêté royal** : un gage de sérieux pour les institutions et les partenaires étrangers.
4. **Une vocation internationale** : le but poursuivi doit être d'utilité internationale.

0 €
Aucun capital à apporter.

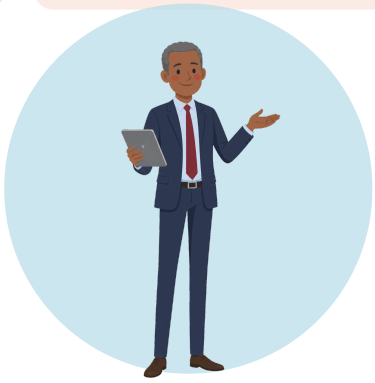
Notaire
Acte constitutif **obligatoirement notarié**.

30 jours
Pour déposer l'acte au greffe, à compter de l'**arrêté royal**.

« Notre réseau compte des membres dans douze pays. Pourquoi Bruxelles ? »

Kwame, secrétaire général d'un réseau d'écoles de musique.

L'AISBL lui laisse organiser librement ses organes, avec la **reconnaissance officielle** de la Belgique.



ATTENTION

L'AISBL n'existe qu'à la **date de l'arrêté royal** qui la reconnaît, et la loi ne fixe aucun délai pour le prendre. Prévoyez ce temps avant de signer des contrats en son nom.

Créer votre AISBL en 4 étapes



1 Rédiger les statuts

Ils fixent notamment :

- le **but d'utilité internationale** et les activités ;
- l'entrée, la sortie et les droits des membres, et leurs éventuelles catégories ;
- les pouvoirs de l'assemblée et de l'organe d'administration ;
- qui représente l'AISBL ;
- à quel but désintéressé ira son patrimoine en cas de dissolution.

2 Signer chez le notaire

L'acte constitutif est **obligatoirement notarié**, sous peine de nullité. Il faut au moins **deux fondateurs**.

3 Obtenir l'arrêté royal

L'acte est envoyé au **ministre de la Justice** avec la demande de reconnaissance. Le Roi l'accorde si le but est d'utilité internationale et conforme à la loi.

4 Déposer et publier

Dans les **30 jours** de l'arrêté royal, l'acte et les statuts sont déposés au greffe, puis publiés au **Moniteur belge**. Les bénéficiaires effectifs sont inscrits au **registre UBO**.

Qui décide ?	Assemblée générale	Organe d'administration
Qui ?	Les membres	**Composition libre**, fixée par les statuts
Rôle	Approuve les **comptes** et le **budget**, nomme le commissaire, et tout ce que prévoient les statuts	Gère et représente l'AISBL, selon les pouvoirs que lui donnent les statuts

Bon à savoir : des membres dans plusieurs pays

L'organe d'administration peut permettre aux membres de participer à l'assemblée générale **à distance**, par un moyen électronique. Les membres peuvent aussi décider **par écrit, à l'unanimité**, sauf pour modifier les statuts.

QUESTION FRÉQUENTE

Une ASBL peut-elle devenir une AISBL ?

Oui, et l'inverse aussi. L'assemblée décide **aux conditions prévues pour changer l'objet**, sur un rapport de l'organe d'administration. La transformation est constatée devant notaire.



Faire vivre votre AISBL

Ce que vous décidez seuls, ce qui passe par le notaire, et ce que le Roi doit approuver.

1 Modifier les statuts

Seules les règles sur l'**assemblée générale**, sur la modification des statuts et sur la **dissolution** passent devant le notaire. Les autres changements se décident aux conditions des statuts.

2 Changer de but

Tout changement du but ou des activités doit être **approuvé par le Roi**, comme lors de la création. Le dépôt au greffe se fait alors dans les 30 jours de cet arrêté.

! La responsabilité des administrateurs

Elle est **plafonnée**, de 125.000 € à 12 millions d'euros selon la taille de l'AISBL. Le plafond ne joue pas en cas de faute grave, de fraude ou de fautes légères répétées.

+ Et si l'on arrête ?

L'AISBL peut être **dissoute à tout moment**, aux conditions des statuts. Après la liquidation, son patrimoine va au but désintéressé que les statuts ont prévu, jamais aux membres.

Un exemple

Le réseau de Kwame veut ajouter la formation des professeurs à son but. L'assemblée vote la modification ; elle est envoyée au ministre de la Justice. Tant que l'**arrêté royal** n'est pas pris, l'AISBL continue sur la base de son ancien but.

QUESTION FRÉQUENTE

Notre AISBL peut-elle avoir des activités commerciales ?

Oui, **si elles servent son but** : vendre des formations, éditer des publications, organiser des congrès. Mais aucun bénéfice ne peut être distribué, directement ou indirectement, à ses membres ou à ses administrateurs. Si l'activité commerciale devient l'activité principale, l'AISBL passe à l'impôt des sociétés.



! ATTENTION

Une AISBL créée pour procurer un **avantage patrimonial** à ses membres ou à ses administrateurs, même indirect, peut être **annulée** par le tribunal.

Impôts, dons et comptes

Ce que paie l'AISBL, ce qu'elle reçoit, et ce qu'elle doit publier.

1 L'impôt

En principe, l'AISBL paie l'**impôt des personnes morales** : elle n'est pas taxée sur ses bénéfices, mais seulement sur certains revenus (immobiliers, placements). Si son activité principale devient commerciale, elle passe à l'**impôt des sociétés**.

2 Une petite taxe sur le patrimoine

Chaque année, sur le patrimoine au 1er janvier :

- **0 %** jusqu'à 50.000 € ;
- 0,15 % de 50.000 à 250.000 € ;
- 0,30 % de 250.000 à 500.000 € ;
- 0,45 % au-delà.

3 Les dons

Si l'AISBL est **agréée par le SPF Finances**, ses donateurs obtiennent une réduction d'impôt de 30 % pour les dons d'au moins 40 € par an. Une donation de plus de 100.000 € (hors don manuel) doit être **autorisée par le ministre de la Justice** ; sans réponse dans les trois mois, elle est réputée autorisée.

4 Les comptes

Chaque année, l'assemblée approuve les comptes et le budget dans les six mois. Une petite AISBL (5 travailleurs, 391.000 € de recettes, 1.562.000 € d'avoirs ou de dettes : pas plus d'un de ces seuils) tient des comptes simplifiés, déposés au greffe. Au-delà, dépôt à la **Banque nationale** ; pour les plus grandes, un **commissaire**.

QUESTION FRÉQUENTE

Comment rendre les dons déductibles ?

L'AISBL demande l'**agrément au SPF Finances**. Elle doit notamment agir dans un domaine prévu par la loi (aide sociale, culture, environnement, recherche…) et y consacrer ses moyens. Une fois agréée, elle délivre chaque année des attestations à ses donateurs.





Vous installez une AISBL en Belgique ? Parlons-en.

Statuts, demande de reconnaissance, transformation d'une ASBL, agrément des dons : nous vous accompagnons.

+32 (0)2 / 643.36.36 hello@janssens.law janssens.law

Références : Code des sociétés et des associations, art. 1:4, 1:28, 2:5, 2:6, 2:10, 2:16, 2:57, 2:109, 3:47, 10:1 à 10:11, 14:46 à 14:49 ; Code des droits de succession, art. 147 et s. (taxe annuelle compensatoire) ; Code des impôts sur les revenus 1992, art. 145/33.

Designed by LegalStudio - Credits : pikisuperstar / Magnific.com · macrovector / Magnific.com